

Montanaire Magazine

Journal d'information officiel
de la Commune de Montanaire
n° 45 - printemps 2026



Sommaire

- *Editorial de Valentin Dubach*
- *Création d'une buvette d'alpage*
- *Duel sportif intercommunal*
- *Etat de la procédure du PACom*
- *Mesures de sécurité incendie*
- *Compte rendu du 25 mars 2026*

Le pâturage de
Denezzy sera
transformé en
buvette d'alpage.

Editorial

Au fond, quelle est la valeur de l'argent public ?

Il m'a été rapporté, un jour, que je gérais l'argent de la commune comme s'il s'agissait du mien. J'y ai vu un compliment. Car considérer l'argent public avec le même sérieux que des moyens personnels, c'est être à la hauteur de la confiance qu'on nous accorde.

L'argent public est profondément concret. Il provient du travail, de l'engagement et de la contribution de chacune et chacun. Il traduit un effort collectif et rend possible une ambition commune : entretenir ce qui fonctionne, améliorer ce qui doit l'être et préparer l'avenir avec lucidité. Cette réalité mérite une attention constante.

Faire bon usage de l'argent public, ce n'est ni freiner l'investissement, ni dépenser par réflexe.

Il s'agit d'abord de donner du sens aux décisions et de rechercher un équilibre entre prudence et ambition. À chaque choix, je reviens aux mêmes questions : Est-ce pertinent ? Est-ce proportionné ? Est-ce durable ? Et surtout, cela apportera-t-il réellement quelque chose à la qualité de vie dans notre commune ? Cette méthode ne prétend pas tout résoudre, mais elle oblige à garder le cap : transformer une dépense en action utile, et un budget en levier concret au service de la collectivité.

Chaque dépense publique appelle une lecture différente. Certaines sont visibles, immédiates, facilement comprises. D'autres agissent plus en profondeur et deviennent, de ce fait, plus intangibles. Les intercommunalités en sont un bon exemple. Elles représentent une part importante du budget de Montanaire et permettent, grâce à la coopération entre communes, d'assurer des prestations de qualité qu'il serait souvent impossible d'assumer seul.

Ces collaborations sont précieuses. Elles reposent sur des gouvernances engagées, des équipes compétentes et une coordination exigeante. Elles montrent ce que les communes peuvent accomplir lorsqu'elles avancent ensemble, dans un esprit de solidarité.

Ces grands ensembles fonctionnent souvent bien, et c'est heureux. Leur taille et leur complexité appellent toutefois à un véritable suivi de la part des communes, pour accompagner les évolutions, repérer les signaux utiles et réagir lorsque des équilibres se fragilisent ou que certaines décisions s'éloignent des réalités du terrain.

J'ai pu constater, comme beaucoup d'autres, un paradoxe assez fréquent de la dépense publique : quelques milliers de francs peuvent susciter de très longs débats, tandis que des montants de plusieurs millions passent parfois sans aucune question. Plus les montants sont élevés et mutualisés, plus ils tendent à se fondre dans des ensembles plus larges,

donc moins lisibles dans le détail. Pourtant, pour la commune, ils pèsent bel et bien sur le budget et méritent la même attention.

C'est pourquoi les communes sont aussi les copilotes de ces intercommunalités. Il leur revient de relever les dérèglements, de demander des explications lorsque cela s'impose et de contribuer activement au bon cap de ces structures. Cette vigilance fait pleinement partie de notre mission. Elle permet d'anticiper plutôt que de subir, d'ajuster plutôt que de réparer et de consolider les fondations lorsque tout va bien. C'est ainsi que l'action publique gagne en solidité et que la confiance se renforce durablement.

Gouverner, c'est assumer pleinement cette responsabilité : questionner, arbitrer, refuser parfois, et accepter aussi la part de frustration que cela peut susciter. Aux finances communales, je veille à une utilisation rigoureuse et cohérente des deniers publics afin qu'avec un même franc, Montanaire puisse avancer, investir et servir au mieux sa population. C'est là, pour moi, que se joue la valeur de l'argent public.

**Valentin Dubach,
Municipal**



LES BRÈVES

Montanaire participe à nouveau à Suisse Bouge

MONTANAIRE : Du 1er au 31 mai, accumulez des minutes de mouvement pour votre commune et aide-la à devenir la commune de Suisse qui bouge le plus !

Environ 200 communes proposent, durant ce mois, des activités sportives gratuites ouvertes à toute la population.



Il existe deux façons simples de faire des minutes de mouvement et ainsi soutenir la commune :

- *Participer aux programmes d'activités gratuits. En participant à l'une de ces activités, vos minutes de mouvement sont enregistrées par les responsables du cours.*
- *Enregistrer toutes vos minutes d'activités individuelles (yoga, course à pied, balade, vélo, fitness, etc.) en plein air ou à la maison sur votre compte personnel (sur ton smartphone ou sur ton PC).*

Le programme des activités proposées par Montanaire vous est parvenu sous la

forme d'un tout-ménage et à disposition sur les sites : duelintercommunalcoop.ch et montanaire.ch

Si vous avez déjà participé au projet et que vous avez encore une application sur votre téléphone : Désinstallez votre app et faites un nouveau compte en flashant le QR-code ci-dessous. L'ancienne application ne vous est plus utile.

**S'INSCRIRE
MAINTENANT**



Etat de la procédure – Révision du PACom

MONTANAIRE : Dans le cadre de la procédure de révision de notre plan d'affectation communal (PACom), la Municipalité souhaite informer de l'état d'avancement du dossier.

Par décision du 13 janvier 2026, la Cheffe du Département des finances, du territoire et du sport a approuvé le PACom, sous réserve des droits des tiers.

À la suite de cette décision, cinq personnes ont formé recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Ces recours ont pour effet de suspendre l'entrée en vigueur du PACom.

Dans ce contexte, la Municipalité, assistée de son conseil juridique, entreprend une démarche auprès du Tribunal visant à obtenir une levée partielle de l'effet suspensif, afin de permettre, dans la mesure du possible, l'application de certains éléments du plan dans l'attente d'une décision sur le fond.

À ce stade, la date d'entrée en vigueur du PACom ne peut pas être déterminée. Il n'est dès lors pas possible d'indiquer quand celui-ci pourra entrer en force. En conséquence, et jusqu'à nouvel avis, il convient de continuer à appliquer les règlements d'affectation actuellement en vigueur dans chacun des villages, tout en tenant compte des dispositions du PACom lorsque celles-ci sont plus restrictives.

Aménagements routiers - Rencontre DGMR

MONTANAIRE : Suite à l'appel à la population concernant les idées d'amélioration des espaces urbains et routiers, près de cinquante propositions ont été recensées, en tenant également compte des courriers reçus au cours des dernières années. La Municipalité remercie chaleureusement les personnes qui ont pris le temps de lui écrire et de partager leurs remarques et suggestions.

Un tri a ensuite été effectué afin de retenir les idées les plus demandées et les plus pertinentes. Parmi les différents thèmes abordés, 11 propositions en lien avec le réseau routier ont été sélectionnées et présentées à la DGMR le 3 février dernier. Cette séance a permis de préciser les mesures réalisables dans le respect du cadre légal. Ces propositions

feront désormais l'objet d'une analyse plus approfondie avant d'être soumises à la Municipalité pour décision. Cette démarche liée au PECC viendra compléter et préciser le projet de zones 30 km/h communales, déjà prévalidé par la DGMR.

Remplissage des piscines

MONTANAIRE : Avec l'arrivée des beaux jours, la tentation sera grande de plonger dans l'eau. Pour rappel, lors de l'installation d'une piscine semi-enterrée ou enterrée, une enquête est indispensable. Quant au remplissage, il est strictement interdit de le faire à partir d'une borne hydrante. Cela peut prendre un peu plus de temps, mais il n'y a pas d'autre possibilité que de se brancher à un robinet privé. Au vu de l'été dernier, il est préférable de remplir sa piscine en début de saison pour économiser l'eau durant la saison chaude.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à greffe@montanaire.ch pour la pose et à m.rosset@montanaire.ch pour le remplissage.

Obtenez une subvention pour remplacer vos haies

MONTANAIRE : Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030, le canton de Vaud offre une subvention de CHF 60.- par mètre linéaire pour remplacer les haies de lauriers (laurier-cerise, *Prunus laurocerasus*), une espèce envahissante, par des arbustes indigènes. Cette aide vise à encourager la biodiversité dans l'espace bâti, elle est versée sous forme de forfait et contribue aux coûts d'arrachage et de remplacement.



vd.ch

Pour l'obtention de cette subvention, veuillez consulter le site officiel de l'Etat de Vaud - vd.ch - dans lequel vous trouverez toutes les explications nécessaires.

Pour le choix des essences de remplacement, la fiche C3 « Haies vives et cordons boisés indigènes – plantation et entretien » de la boîte à outils pour les communes constitue une ressource utile.

Le frelon asiatique se développe rapidement dans le canton

MONTANAIRE : Le frelon asiatique se développe rapidement en Suisse, notamment dans le canton de Vaud, qui constitue, avec le canton de Genève, l'un des cantons les plus touchés par l'invasion de cette espèce. Il constitue une menace pour l'économie mellifère, pour la biodiversité et pour la santé, c'est pourquoi une lutte active est nécessaire.



Frelon asiatique à l'échelle 1:1

La lutte contre le frelon asiatique ne se limite pas aux piégeages printaniers. La recherche des nids primaires, le plus souvent installés sous des avant-toits, abris de voitures, cabanons de jardin, ou dans les haies constitue une priorité pour limiter le développement des populations. Vous êtes invité-e-s à signaler immédiatement la présence éventuelle de nids de frelons asiatiques et d'individus avec photo de frelons visibles sur frelonasiatique.ch.

Taille des haies et élagage des arbres

MONTANAIRE : Chaque année, nous faisons ce rappel et chaque année nous constatons que le règlement n'est pas respecté par tout le monde.

Le délai de mise en conformité est fixé au 30 juin 2026. Passé ce délai, la commune fera effectuer les travaux à la charge des propriétaires.

Pour rappel, voici les règles à respecter :

Emondage des haies : En limite de propriété, la hauteur maximale est fixée à 0,60 mètre lorsque la visibilité doit être préservée et à 2 mètres dans les autres situations.

Elagage des arbres : Au bord des chaussées, les branches doivent être taillées à une hauteur minimale de 5 mètres, en s'étendant sur un mètre vers l'extérieur. Le long des trottoirs, l'élagage doit atteindre une hauteur d'au moins 2,50 mètres, jusqu'à la limite de la propriété.

Création d'une buvette d'alpage

Dans le cadre du Projet de Développement Régional Agricole (PDRA) du Gros-de-Vaud, lancé en 2019 par l'association régionale, un programme de valorisation agricole est en cours. L'objectif du PDRA est de promouvoir les produits agricoles régionaux, de soutenir l'agriculture locale, le tourisme rural et les initiatives culturelles. Un comité de pilotage a été constitué et celui-ci a décidé d'élargir le périmètre du projet aux alpages de plaine du district. Pour la Municipalité de Montanaire, cette opportunité a permis de relancer une idée déjà évoquée par le passé : déposer un projet de buvette à l'alpage de Denezy, propriété de la Commune depuis 1917.

Ce type d'initiative bénéficie donc d'un soutien financier à fonds perdu d'environ 54 %, accordé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

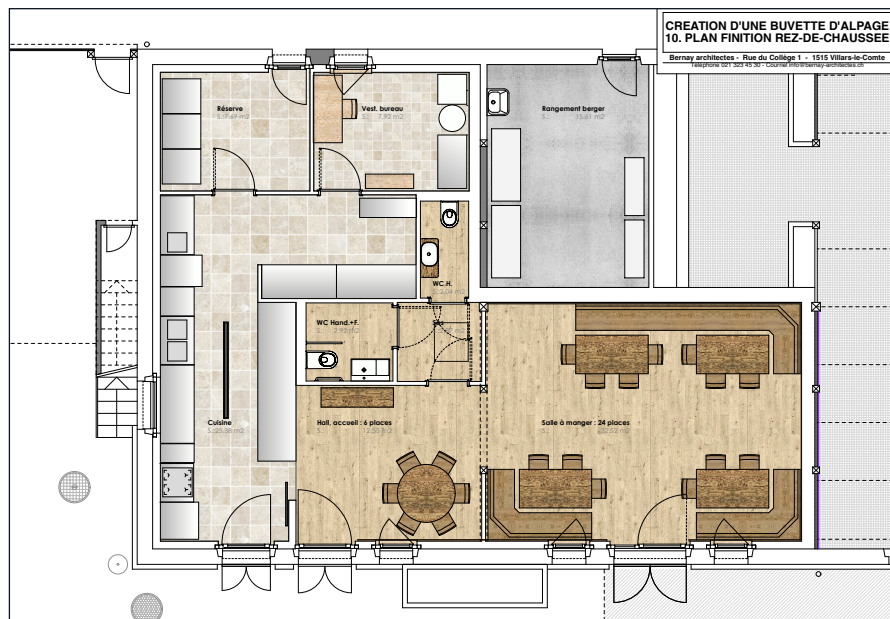
Plan de la future buvette. Elle comprendra 30 places assises à l'intérieur, ainsi qu'une terrasse extérieure d'environ 36 places.

Les travaux futurs viseront à améliorer l'utilisation du chalet pour les exploitants agricoles et à intégrer une buvette accessible au public, ainsi que la réfection totale de la toiture.

La buvette sera aménagée dans une travée de l'écurie existante, actuellement inutilisée. La cuisine sera installée dans

le local occupé jusqu'ici par le berger, et une nouvelle pièce sera construite à l'étage pour lui offrir un espace de vie plus confortable.

Le préavis N°13-2025 et les plans sont à votre disposition sur montanaire.ch.



Mesures de sécurité incendie dans les bâtiments communaux

Suite à l'évènement tragique de Crans-Montana, début janvier, une analyse de tous les bâtiments communaux a été faite en collaboration avec un expert en protection incendie.

Les règlements de location ont été adaptés de façon à informer précisément :

- des normes à respecter concernant les jauges ;
- des règles de distance lors des configurations banquet et spectacle ;
- de l'interdiction d'utilisation de matériel pyrotechnique à l'intérieur ;
- des restrictions concernant les tissus de décoration ;
- du respect des sorties de secours et des points de fuite ;

- de la responsabilité du ou des signataires du contrat de location.

Certaines manifestations sont plus à risque que d'autres. Les organisateurs ont été contactés, d'autres nous ont contacté-e-s pour avoir des directives claires. Des explications ont également été données aux associations lors de l'assemblée générale de l'USL (union des sociétés locales).

Il faut noter que les salles communales de Thierrens, Chapelle, St-Cierges et Neyruz dans lesquelles des banquets et des spectacles d'une certaine envergure ont lieu (plus de 50 personnes) sont aux normes. Toutefois, afin d'améliorer la sécurité, des extincteurs ont été déplacés et d'autres ajoutés.

Lors d'une réunion de plus de 50 personnes dans la même pièce, il doit y avoir 2 sorties. Pour cette raison les réunions trimestrielles du conseil communal ne pourront plus se tenir dans la salle du conseil sise dans le bâtiment de l'administration à Thierrens, elles ont été déplacées à la grande salle de Neyruz.

Concernant les refuges, vu la taille de ces locaux, il n'était pas obligatoire d'avoir des extincteurs mais nous avons décidé d'en ajouter dans certains d'entre eux. Des détecteurs de CO autonomes seront également installés.

Marc Bourlard, Municipal

Compte rendu du Conseil du 25.03.26

Le Conseil communal s'est réuni le mercredi 25 mars 2026 à la Grande salle de Neyruz-sur-Moudon pour ce 1er Conseil de l'année. 50 Conseillers ont répondu présent afin de débattre sur les 3 préavis municipaux proposés. La séance a commencé par l'assermentation de Mme Nicole Devalloné de Correvon qui était appelée à remplacer Mme Anne Leresche, démissionnaire.

L'installation des autorités pour la législature 2026-2031 aura lieu le mardi 19 mai 2026 à 18h30 à la Grande salle de Thierrens.

Préavis N°2026-01 - Remplacement de l'éclairage des 3 terrains de football et mise à jour de la convention entre le FCT et la commune

Suite à l'effondrement d'un mât d'éclairage au terrain de la Rosaire en 2025 et

après une analyse complète de l'éclairage des 3 terrains de football, il a été décidé d'entreprendre des travaux de réfection de ces installations afin d'écartier tout risque sécuritaire au terrain de la Rosaire et de mettre à jour les 2 autres terrains du Grand Marais avec les nouvelles technologies LED et les normes ACVF. Le préavis a été accepté à la majorité.

Préavis N°2026-02 - Prêt accordé à la FSG St-Cierges pour l'aménagement d'une nouvelle cabane sur le terrain de sport de St-Cierges

La FSG St-Cierges a demandé un prêt financier à la commune afin d'équiper le terrain de sport d'une nouvelle cabane équipée de toilettes, d'une salle d'activité et d'un local destiné au rangement du matériel. Après quelques discussions sur le taux d'intérêt et les conditions de

financement, le préavis a été accepté par l'ensemble des conseillers présents à la séance.

Préavis N°2026-03 - Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures communales à Correvon

Suite à une étude demandée un an plus tôt par la Municipalité pour faire contrôler l'état des conduites enterrées et force est de constater l'état vieillissant de la chaussée, un crédit a été demandé pour la réfection complète de la chaussée et des conduites d'amenée d'eau potable dans toute la localité de Correvon. Le préavis a été accepté à la majorité.

Le dernier Conseil de la législature aura lieu à Chapelle le 18 juin 2026.

Frédéric Perrin

ÉVÈNEMENT

Tournoi des sapeurs-pompiers de la BDFa

La Best Division Fire Academy (BDFa) a été créée en 2021 par deux copains afin d'échanger des liens d'amitié entre deux casernes. Une association s'est formée plus tard par les membres de l'amicale qui regroupe aujourd'hui plus de 30 pompiers dans le canton. Cette organisation a par la suite inventé le tournoi BDFa intercantonal. Ce tournoi a avant tout pour objectif de permettre aux équipes de sapeurs-pompiers de se dépasser en se challengeant dans un esprit sain et constructif.

Au-delà de la performance, il s'agit d'un moment privilégié pour renforcer la

cohésion, développer l'esprit d'équipe et valoriser l'engagement personnel de chacun-e. Cette rencontre constitue une occasion précieuse de tisser des liens, de partager des expériences et de renforcer la solidarité qui caractérise le monde des sapeurs-pompiers.

Enfin, cet événement, étant ouvert au public, contribue à promouvoir l'activité des sapeurs-pompiers auprès de la population. Il permet de mieux comprendre les valeurs, la préparation et l'engagement qui animent ces femmes et ces hommes qui s'engagent au service de la collectivité.

Cette année le tournoi se déroulera le samedi 13 juin 2026 sur la place goudronnée des bus du nouveau collège de Thierrens (Ch. du Grand-Marais) de 8h30 à 16h.

Sur place, vous aurez la chance de voir des démonstrations, de faire participer



Programme

Samedi 13 juin 2026, place des bus du nouveau collège de Thierrens (Ch. du Grand-Marais)

8h30 à 16h : Tournoi

Dès 10h : Activités pour les enfants

Dès 11h : Petite restauration

16h30 : Remise des prix

vos enfants à des activités et dès 11h vous restaurer. Ils s'engagent pour vous, venez les soutenir à votre tour !

Capitaine Instructeur Fabrice Duperrex, Président d'organisation
www.bdfa.ch



LE P'TIT PINCEAU

Jardin d'enfants situé au battoir de Chappelle pour les enfants dès 24 mois jusqu'à l'entrée à l'école, ainsi que les IP-2P.

Désormais ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 pour les IP-2P ainsi que le mercredi de 14h00 à 14h45 pour des cours de dessin destinés aux enfants des 6 à 12 ans.

Un accueil de qualité assuré par des professionnelles passionnées et une pédagogie adaptée au développement de votre enfant. Les petits groupes sont privilégiés. Votre enfant pourra jouer, explorer, expérimenter, s'amuser, rire et chanter en compagnie d'autres enfants.

Si vous souhaitez découvrir ce lieu, rejoignez-nous !

Coordonnées

Sylvianne Dénéraz
079 590 97 45 - contact@ptitpinceau.ch

Dépannages possibles sur réservation.

Bien vivre avec son diabète

Un cours pour les personnes diabétiques est organisé à Moudon en avril et mai prochains en partenariat avec les prestataires de soins de la région et le Réseau Santé Nord Broye.

Comme pour beaucoup de maladies chroniques, les patient-e-s diabétiques ont un rôle actif à jouer dans leur prise en charge afin de maintenir une bonne qualité de vie. Cela nécessite des connaissances et habiletés d'autogestion : connaissance de la maladie et du

traitement, surveillance des glycémies, équilibre alimentaire, soins des pieds et pratique d'une activité physique.

Un cours pratique sur 4 soirées, animé par des professionnel-le-s de santé est organisé afin de favoriser cet apprentissage. Il permet aux participant-e-s de mieux comprendre et d'équilibrer leur diabète et en groupe, c'est souvent plus facile. Les cours sont remboursés par les assurances maladies et l'inscription se fait auprès du médecin traitant.

Inscriptions aux cours

Quand : 30 avril, 7, 21 et 28 mai 2026 de 17h30 à 19h30

Où : centre médical de la Bressonne à Moudon

Inscription : Mme Coraline Pasche au 021 905 41 41

Plus d'informations : rsnb.ch et diabetevald.ch

Nouvelle app pour vos compagnons à quatre pattes

Depuis janvier 2026, la PetCard physique est supprimée. Elle est remplacée par l'ePetCard numérique, disponible gratuitement dans la nouvelle application animundo. Cette solution permet aux détenteurs et détentrices de chiens d'accéder à leurs données à tout moment et de gérer facilement les démarches obligatoires directement sur leur smartphone.

Obligation d'enregistrement

Tous les propriétaires de chiens en Suisse doivent être inscrit-e-s dans la base de données nationale Amicus.

Les nouveaux détenteurs et détentrices d'un chien doivent se déclarer en amont auprès des services des habitants. Vous recevrez ensuite vos données d'utilisa-

teur ou d'utilisatrice par courrier ou par e-mail. L'enregistrement pourra alors être effectué par votre vétérinaire.

Les chiots doivent recevoir une puce électronique implantée par le ou la vétérinaire au cours des trois premiers mois. Si vous importez un chien de l'étranger, vous devez faire vérifier son marquage par un ou une vétérinaire dans les dix jours suivant l'importation. Dans les deux cas, le ou la vétérinaire enregistre ensuite le chien dans Amicus.

Les changements qui doivent être déclarés sur Amicus dans un délai de 10 jours :

- Acquisition, naissance et restant en la possession du/de la propriétaire ;
- Transmission (p. ex., vente ou donation) ;
- Prise en charge (p. ex., achat ou cadeau) ;
- Exportation ;

- Décès ;
- Tout chien n'ayant pas encore été annoncé doit l'être au plus vite.

Vous pouvez déclarer un changement soit sur amicus.ch, soit sur l'application gratuite animundo. Animundo propose de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour votre animal de compagnie. Vous trouverez de plus amples informations sur animundo.ch.

Coordonnées

Identitas SA, Amicus Support,
Adamstrasse 6, 3014 Berne

0848 777 100
info@amicus.ch
amicus.ch - animundo.ch



Je suis... votre premier contact à votre arrivée dans la commune

Vevey m'a vu grandir
 En 1991, arrivée à Thierrens
 Romance de 40 ans avec Frédéric
 On a 3 enfants et 4 petits-enfants
 Naturelle et curieuse de tout
 Intéressée par la cuisine et les arts créatifs
 Que je pratique avec passion ... et ...
 Un peu de sport pour être en forme
 Engagée dans le bénévolat et quelques sociétés locales

La préposée au Contrôle des Habitants
 Il y a plus de 20 ans déjà et
 Naguère assistante médicale

La vitalité est le maître mot de la gym hommes de Saint-Cierges

Créée en février 1960, il y a donc 66 ans la gym hommes de St-Cierges est une section de la FSG St-Cierges, car nous devons faire partie d'une FSG pour participer aux différents concours. La GH a son propre comité, ses statuts, ainsi que son sponsor « le Brigand du Jorat » de St-Cierges ainsi que ses propres activités. La société compte actuellement 48 membres de 35 à 84 ans que l'on soit actif, libre, d'honneur ou de soutien. Sur nos statuts il est possible de devenir membre dès 32 ans.



Une bonne quinzaine de membres suit les entraînements du mercredi de 19h45 à 22h sous l'impulsion de 2 moniteurs. L'hiver et entre saison à la nouvelle salle de gym de Thierrens et dès les beaux jours au terrain de sport de St-Cierges. Que l'on ne se décourage pas, chacun va à son rythme ou selon sa condition physique, échauffement, cardio, étirements, jeux et volley pour finir...

Nos activités annuelles : un tournoi de volley en janvier, un tournoi de pétanque (60 équipes doublettes) le 2^{ème} samedi de septembre, une petite marche de nuit ceci pour tout le monde et un ballet lors des soirées de gym de la FSG. Nous participons à plusieurs concours à l'extérieur selon les années, Fit & Fun - fêtes de gym régionales - cantonales - fédérales. Nous faisons aussi partie de la GH pour l'amitié, la camaraderie et le soutien à la FSG surtout logistique lors de manifestation.

Nombre de nos membres ont fait de la gym ou ont des membres dans la société.

Si vous avez envie de vous faire du bien, de bouger, rejoignez-nous pour avoir une idée ou lors d'une manifestation n'hésitez pas à nous contacter.

En conclusion : un verre de chasselas et santé !

Jean-Marc Hermans, membre

Coordonnées

Michael Ribeiro, président
 michael_ribeiro@bluewin.ch
 079 299 73 82

fsg-st-cierges.ch/gym-hommes



🗓️ **Vendredi 1er et samedi 2 mai 2026**

Concerts des 30 ans de « The Friend's Band »

Le Friend's Band fête ses 30 ans et se réjouit de partager ces soirées avec vous à 20h15 à la grande salle de Thierrens. Concerts gratuits avec chapeau à la sortie et ouvert à toutes et tous sans inscription. Petite restauration sur place.

🗓️ **Samedi 2 mai 2026**

Cuite du four à pain - Vaudanne

Cuisson et vente de pains et tresses, ralye familial, apéro et repas de midi au vieux four de Chapelle-sur-Moudon, Rue du Château 9. Plus d'informations : four-vaudanne.ch - contact@vaudanne.ch.

🗓️ **Dimanche 10 mai 2026**

Brunch campagnard de l'EERV

La paroisse du Plateau du Jorat organise son brunch campagnard à la grande salle de Boulens, dimanche 10 mai, dès 9h30 (après le culte de 9h à l'église de Boulens), le jour de la Fête des mères. Une occasion de ne pas cuisiner et de passer du bon temps en famille ou entre amis où tout le monde est le bienvenu. Tous les produits sont « faits maison » ou proviennent de la région. Le pain et les tresses sont cuits la veille dans le four à pain des Cornu. Possibilité d'acheter du pain et des tresses sur place. Informations sur eerv.ch - Entrée libre, participation au chaudron.

🗓️ **Samedi 23 mai 2026**

Portes ouvertes de « CLOCHETTE CREATION »

Découvrez l'univers d'une jeune maréchale-ferrante passionnée qui sublime les métaux à travers des créations uniques et pleines de caractère. A l'occasion de ses portes ouvertes,

Laureen vous invite à plonger dans son atelier de Martherenges pour une exposition de pièces artisanales et de démonstrations de maréchalerie. Dès 14h, des jeux et animation seront mis à disposition pour animer la journée. Contact : laureen.michod@gmail.com - 079 733 50 22.

🗓️ **Vendredi 29 mai 2026**

Repas de soutien de « The Friend's Band »

Soutenez « The Friend's Band » en dégustant un bon repas et en profitant d'écouter les élèves de l'école de musique. Au menu : salade César, saucisse à rôtir et purée, desserts faits maison. Inscriptions jusqu'au 25 mai 2026 : 079 601 41 83 - friendsband1061@gmail.com - 50.-/Adulte.

🗓️ **Samedi 13 et dimanche 14 juin 2026**

Jardin'Art

Le temps d'un week-end, des habitant-e-s du district ouvrent leurs jardins au public de 10h à 17h pour partager leur passion et leur manière de faire vivre la nature au quotidien. L'événement propose une découverte du territoire à un rythme tranquille, au fil des rencontres et des jardins. Plus d'informations sur echallens-tourisme.ch - Entrée libre.



🗓️ **Vendredi 19 juin 2026**

Course des Roches

Epreuve pédestre conviviale d'environ 10 kilomètres (course et walking), reliant Moudon à Thierrens, un parcours en boucle de 5,5 kilomètres ainsi que des courses pour enfants. Informations et inscriptions sur course-des-roches.ch. Possibilité de s'inscrire sur place à la Grande Salle de Thierrens au plus tard une heure avant le départ de la course.

🗓️ **Samedi 11 juillet 2026**

Tournoi à 6 humoristique

Le Tournoi à 6 humoristique du FC Thierrens fera son retour au terrain du Grand Marais pour sa 3ème édition consécutive depuis sa relance. Le principe est simple : un tournoi de football à 6 joueurs, où les déguisements sont obligatoires et où aucun niveau de football n'est requis. Les matchs de qualification se jouent le matin, suivis des phases finales l'après-midi. Sur place, les visiteurs pourront profiter d'une restauration, d'une tonnelle festive et du célèbre bar à sangria, ouvert jusqu'au bout de la nuit. L'an dernier, nous avons même créé la surprise en faisant arriver Johnny Hallyday... en hélicoptère ! Inscriptions jusqu'au 2 juillet 2026 au 076 210 75 74 - 60.- / équipe.

🗓️ **Samedi 22 août 2026**

Féerie d'une nuit

Envie d'en savoir plus sur la Lune, le Soleil et les éclipses ou d'explorer l'espace avec une fusée, un simulateur ou depuis un planétarium ? Ou simplement vous émerveiller en observant à travers divers types d'instruments d'astronomie ? Féerie d'une Nuit est une manifestation faite pour vous ! Elle se déroulera à Combremont-le-Petit de 14h à minuit. Plus d'informations sur feeriedunenuit.ch.

Prochaine séance du Conseil Communal

Jeudi 18 juin 2026 à 19h00 -
Chapelle-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public
comme auditeur.

Prochaine édition

Le délai pour transmettre des
annonces et articles est fixé au
8 juin 2026 à : actu@montanaire.ch

Nous célébrons



Willy Estoppey

Denezy, né le 26.01.2025



Kim Ravessoud

Denezy, née le 12.03.2025